

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2018

**Délibération n° D-2018-461**

Port-Boinot - Marchés de travaux - Avenants pour les lots 1, 2,  
6 et modification de la délibération D2018-189 pour le lot D03

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Espaces Publics**

**Port-Boinot - Marchés de travaux - Avenants pour les lots 1, 2, 6 et modification de la délibération D2018-189 pour le lot D03**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avis de la Commission d'appel d'offres ;

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin 2018, approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

A ce jour, il apparaît nécessaire de conclure des avenants pour plusieurs lots, à savoir :

- Lot 1 : Terrassement - Dépollution - Voirie - Assainissement - Avenant n°1

Des éléments amiantés ont été découverts dans les anciens bassins de traitement des peaux et dans le hangar. Ces éléments doivent faire l'objet d'un traitement spécialisé pour l'extraction, le conditionnement et le transport. Cette prestation est attribuée au lot n°1, pour un montant supplémentaire de 130 616,40 € HT soit 156 739,68 € TTC, portant le total pour le lot 1 à 490 566,72 € TTC.

- Lot 2 : Eclairage, réseaux souples et eau potable - Avenant n°1

Ajustement de linéaires de tranchées, câbles, revêtement, complément de coffrets, retrait d'un mât d'éclairage type « échelle de crue » prévu en plus initialement.  
Coût supplémentaire de 6 426,90 € HT soit 7 712,28 € TTC portant le montant du lot 2 à 865 574,40 € TTC.

- Lot 6 : Espaces verts et arrosage

Avenant n°1

Une erreur matérielle a été constatée sur l'offre de l'entreprise qu'il est souhaitable de corriger afin de mettre en cohérence certains prix du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Ainsi, le montant à porter à l'acte d'engagement après correction sera de 856 676,78 € TTC et non de 855 909,74 € TTC.

Avenant n°2

Un renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements est apparu nécessaire après l'abattage de certains arbres. De plus, cette intervention permettra la création de zones de cache et de fraie pour les poissons, conformément aux prescriptions du dossier Loi sur l'Eau. Cette prestation représente un coût supplémentaire de 41 092,50 € HT soit 49 311,00 € TTC.

Par ailleurs, concernant le lot D03, Equipements techniques - Appareils élévateurs, une erreur matérielle manifeste conduit à corriger le montant total porté à l'acte d'engagement qui indiquait 30 080,00 € TTC au lieu de 31 080,00 € TTC. Le montant hors taxe reste inchangé soit 25 900,00 € HT.

Tableau récapitulatif pour les 4 avenants :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Montant Initial en € TTC	Prestation supplémentaire en € HT	Prestation supplémentaire en € TTC	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
1	1	1 944 855,87	2 333 827,04	130 616,40	156 739,68	2 075 472,27	2 490 566,72
2	1	714 885,10	857 862,12	6 426,90	7 712,28	721 312,00	865 574,40
6	1	713 258,12	855 909,74	0,00	0,00	713 897,32	856 676,78
6	2	713 897,32	856 676,78	41 092,50	49 311,00	754 989,82	905 987,78

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 et 2 des marchés de travaux lots 6 et avenant n°1 des lots 1, 2 comme mentionné ci-dessus ;
- rapporter la partie de la délibération D2018-189 relative à l'attribution du lot D03 ;
- approuver le nouveau montant du lot D03 à 25 900,00 € HT soit 31 080,00 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A006**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE**

**Avenant n° 1**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Des erreurs matérielles de report de prix unitaires entre le BPU et le DQE sont constatées sur les postes et les secteurs suivants :

- Secteur « la grande prairie et la place jardin » : le prix unitaire indiqué au BPU pour le poste 6.13.1 est de 5 800,00 € H.T tandis qu'il est à 5 620,00 € H.Tau DQE, soit un écart de 180,00 € H.T.
- Secteur « Berge douce » : le prix unitaire indiqué au BPU pour le poste 6.7.3 est de 1,40 € H.T tandis qu'il est à 1,60 € H.T au DQE. Soit un écart de 14880 € H.T.
- Secteur « le jardin de la maison patronale » : le prix unitaire indiqué au BPU pour le poste 6.5.3 est de 40,00 € H.T tandis qu'il est à 8,00 € H.T au DQE. Soit un écart de 384,00 € H.T
- Secteur « l'entrée historique » : le prix unitaire indiqué au BPU pour le poste 6.5.3 est de 40,00 € HT tandis qu'il est à 8,00 € H.T au DQE. Soit un écartde 224,00 € H.T

Le montant cumulé de ces écarts s'élève à 639,20 €HT.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant €HT	639,20
Montant après avenant €HT	713 897,32
TVA 20%	142 779,46
Montant €TTC	856 676,78

Le détail de la rémunération est précisé au Devis Quantitatif Estimatif et à la répartition par co-traitants annexés au présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
POITOU PAYSAGE	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A002**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 2 - ECLAIRAGE, RESEAUX SOUPLES ET EAU POTABLE**

**Avenant n° 1**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société BOUYGUES Energies et Services située à la ZA de Souché, 5 rue Jean-François Cail – 79 000 NIORT représenté par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

Des ajustements sont nécessaires au DQE (détail quantitatif estimatif) concernant des linéaires de tranchées, des câbles, des revêtements et des coffrets de raccordement électriques.

Aussi, il convient de retirer un mât d'éclairage type « échelle de crue » prévu en plus initialement.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	714 885,10
Avenant €HT	6 426,90
Montant après avenant €HT	721 312,00
TVA 20%	144 262,40
Montant €TTC	865 574,40

Le devis en annexe décrit les plus et moins values sur certains postes de dépenses du DQE.

**ARTICLE 2**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
BOUYGUES Energies et Services	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A001**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 1 – TERRASSEMENT, DEPOLLUTION, VOIRIE, ASSAINISSEMENT**

**Avenant n° 1**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société COLAS CENTRE OUEST située au 582 route de Paris – BP 20020 – 79 182 CHAURAY représenté par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 13 juin 2018.

Des éléments amiantés ont été découverts dans les anciens bassins de traitement des eaux et dans le hangar. Ces éléments doivent faire l'objet d'un traitement spécialisé pour l'extraction, le conditionnement et le transport, soit un montant supplémentaire de 130 616,40 € HT soit 156 739,68 € TTC

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	1 944 855,87
Avenant €HT	130 616,40
Montant après avenant €HT	2 075 472,27
TVA 20%	415 094,45
Montant €TTC	2 490 566,72

Le devis en annexe précise les travaux à réaliser.



**ARTICLE 2**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
COLAS CENTRE OUEST	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A006**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE**

**Avenant n° 2**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

L'avenant n°1 a permis de mettre en cohérence certains prix du BPU avec le DQE.

Un renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements est apparu nécessaire après l'abattage de certains arbres. De plus, cette intervention permettra la création de zones de cache et de fraie pour les poissons, conformément aux prescriptions du dossier Loi sur l'Eau. Cette prestation représente un coût supplémentaire de 41 092,50 € HT soit 49 311,00 € TTC.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant n°1 €HT	639,20
Avenant n°2 €HT	41 092,50
Montant après avenant €HT	754 989,82
TVA 20%	142 779,46
Montant €TTC	905 987,78

Le devis en annexe précise les travaux à réaliser.

**ARTICLE 2**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____ , le	A Niort , le
POITOU PAYSAGE	Le pouvoir adjudicateur